



Charte des groupes

Benjamins et Minimes

En prenant votre licence au sein de l'EA Bourg en Bresse, vous et votre enfant, vous engagez à respecter le règlement intérieur (consultable sur le site internet) ainsi que cette charte mise en place par les entraîneurs des catégories concernées.

1. Inscription

Pour tout renouvellement de licence, ce dernier devra s'effectuer entre le mois de juin et le 10 septembre. Passé ce délai, vous serez considéré comme nouveau licencié et ne serez plus prioritaire au niveau des places.

2 séances d'essais maximum en septembre pour les nouveaux. La licence devra être prise moins d'un mois après le premier essai.

ATTENTION, tout athlète non licencié à compter du 25 septembre inclus, pourra se voir refuser l'accès aux entraînements.

2. Consignes et sécurité

Les consignes et notamment celles concernant la sécurité des pratiquants (aires de lancers, traversée de piste ...) sont primordiales pour assurer une bonne pratique et la progression de tous.

En cas non-respect, mise en sécurité dans les tribunes ou changement de disciplines.

3. Compétitions

Nous vous demandons de participer, au minimum, à 3 compétitions durant la saison sportive (septembre à juillet) :

- 1 compétition en hiver avec une priorité sur les championnats de l'Ain en salle à Valserhône en décembre ou de cross / lancers longs en janvier
- 2 compétitions en été
- Si votre enfant ne souhaite pas participer aux compétitions, il peut venir sur ces dernières en tant que jeune juge.

Condition obligatoire pour un renouvellement

La formation jeunes juges est obligatoire : la théorie sera assurée lors d'un entraînement.

L'EAB est orienté vers la compétition sans négliger la partie ludique et convivial

4. Aide au club

Vous pourrez être amené à donner un coup de main ou aider à l'organisation d'une manifestation organisée par le club :

- La Burgienne Octobre Rose
- Semi-marathon et 10 km de Bourg en mars
- Compétitions à La Chagne
- Transport d'athlètes sur des compétitions

Outre les salariés, le club reste une association composée à 90% par des bénévoles.

Toute aide est la bienvenue, n'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez nous aider à faire vivre notre club.

Nicolas Trouillet, Président de l'EAB

Nicolas Trouillet



Les entraîneurs Benjamins et Minimes

Entente Athlétique Bressane
(E A B)
Stade Roger Deguin
La Chagne
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. 04 74 22 55 36 - Fax 04 74 22 78 65

L'athlète licencié

Le représentant légal